

Commission des Institutions

Réunion retransmise en direct¹

Procès-verbal de la réunion du 23 mars 2026

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 26 janvier, 2 et 9 février 2026
2. 4690 - Élaboration d'un concept détaillé pour la création d'une Chambre des Citoyens, à soumettre au Bureau de la Chambre des Députés dans un délai de six mois
(résolution du 4 décembre 2025)

4687 - Mise en place d'un conseil citoyen représentatif ancré dans le processus politique et doté d'un cadre juridique
(motion du 4 décembre 2025)

4540 - Élaboration d'un « plan d'action national pour une démocratie forte »
(motion du 18 mars 2025)

- Echange de vues
3. 8712 Proposition de loi relative à l'octroi du titre honorifique de combattant contre le fascisme aux volontaires de l'Espagne républicaine

– Présentation de la proposition de loi
– Nomination d'un rapporteur
4. 8307 Projet de loi sur la résilience des entités critiques et portant modification de la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant création d'un Haut-Commissariat à la Protection nationale

– Examen du troisième avis complémentaire du Conseil d'État du 10 mars 2026
5. 8364 Projet de loi concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé de cybersécurité et portant modification de :
1° la loi modifiée du 14 août 2000 relative au commerce électronique ;
2° la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant création d'un Haut-Commissariat à la Protection nationale ;
3° la loi du 17 décembre 2021 sur les réseaux et les services de communications électroniques

– Examen du deuxième avis complémentaire du Conseil d'État du 10 mars 2026
6. Divers

¹ Retrouvez la vidéo de la réunion ici : <https://chd.lu/fr/meeting/13943>.

*

Présents : M. André Bauler, M. Gilles Baum, M. Marc Baum, Mme Simone Beissel, Mme Taina Bofferding, M. Mars Di Bartolomeo, M. Alex Donnersbach remplaçant M. Charles Weiler, M. Fred Keup, Mme Paulette Lenert remplaçant Mme Liz Braz, M. Georges Mischo remplaçant M. Michel Wolter, Mme Octavie Modert, Mme Nathalie Morgenthaler, Mme Sam Tanson, M. Laurent Zeimet, membres de la Commission des Institutions

Mme Joëlle Welfring, observatrice

Mme Minh-Xuan Nguyen, du Ministère d'Etat

M. Patrick Majerus, Haut-Commissaire adjoint à la Protection nationale
M. Jeff Schlentz, Mme Elisabeth Wirion, M. Frank Lieser du Haut-Commissariat à la Protection nationale

M. Luc Tapella, directeur de l'Institut luxembourgeois de Régulation (ILR)
Mme Sheila Becker, du Service NISS de l'Institut luxembourgeois de Régulation

Mme Dani Schumacher, du groupe parlementaire CSV

Mme Carole Closener, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Guy Arendt, Mme Liz Braz, M. Charles Weiler, M. Michel Wolter, membres de la Commission des Institutions

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Luc Frieden, Ministre

*

Présidence : M. Laurent Zeimet, Président de la Commission des Institutions

*

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 26 janvier, 2 et 9 février 2026

Les projets de procès-verbal des réunions des 26 janvier, 2 et 9 février 2026 sont approuvés.

2. 4690 - Élaboration d'un concept détaillé pour la création d'une Chambre des Citoyens, à soumettre au Bureau de la Chambre des Députés dans un délai de six mois (résolution du 4 décembre 2025)

4687 - Mise en place d'un conseil citoyen représentatif ancré dans le processus politique et doté d'un cadre juridique (motion du 4 décembre 2025)

- Echange de vues

La présente réunion s'inscrit dans la suite de celle du 2 février consacrée à la présentation du document de recherche « La participation citoyenne peut-elle être institutionnalisée ? »

Mme Joëlle Welfring (déi gréng) souligne qu'un dispositif délibératif permanent du type Chambre des Citoyens ou Conseil citoyen serait utile selon le monde scientifique, en se référant à la note de recherche citée ci-dessus. Les sondages prouveraient également l'attente des citoyens pour un tel dispositif. Pour avancer dans ce sens, il y a lieu de faire certains choix politiques. Elle propose de traiter le sujet au sein d'une sous-commission à constituer.

M. Alex Donnersbach (CSV) indique que son groupe politique est d'avis que la Chambre des Députés constitue un conseil citoyen, dans la mesure où les députés sont les représentants des citoyens élus tous les cinq ans.

M. André Bauler (DP) rappelle que la culture de la participation citoyenne existe d'ores et déjà en citant quelques illustrations : Jugendrot, Jugendparlament, Zuch vun der Demokratie, les nombreuses commissions consultatives sur le plan communal, ou encore le référendum communal. Selon l'orateur, la mise en place d'un dispositif délibératif permanent soulèverait de multiples questions : *quid* de la représentativité, des ressources nécessaires à l'encadrement, de la valeur des avis des participations citoyennes ?

M. Fred Keup (ADR) se déclare sceptique vis-à-vis de la participation citoyenne et marque sa préférence pour le recours au référendum. En tout état de cause, un conseil citoyen permanent devrait être réservé aux Luxembourgeois.

Mme Nathalie Morgenthaler (CSV) propose de faire une évaluation des organes existants plutôt que d'en créer des nouveaux.

Mme Taina Bofferding (LSAP) se déclare surprise de constater qu'il n'existe pas de volonté pour renforcer la démocratie, ceci en dépit des résultats du Polindex qui témoignent d'une perte de confiance des citoyens dans la politique. Selon elle, le grand nombre de pétitions reçues prouve l'intérêt dans la démocratie participative.

Mme Octavie Modert (CSV) constate, après examen des différents modèles existants, que la participation citoyenne peut davantage fonctionner au niveau local pour certains thèmes qu'au niveau national.

D'après M. Marc Baum (déi Lénk), il y aurait un revirement dans la position du DP, coalitionnaire du gouvernement précédent, qui a mis en place certaines initiatives telles que le Klima-Biergerrot.

M. André Bauler réfute ces propos en soulignant que son parti est en faveur du renforcement des dispositifs existants.

Mme Simone Beissel (DP) déplore que la couverture médiatique de l'actualité de la Chambre des Députés ne tienne pas toujours compte de la réalité des travaux parlementaires ce qui pourrait expliquer la perte de confiance des citoyens. Le renforcement de la démocratie doit être accompagné d'un bon niveau d'information.

A l'issue de l'échange de vues, la commission recommande à la majorité des voix (DP, CSV, ADR) de rejeter la résolution n°4690 ; tandis que les représentants des groupe et sensibilité politiques LSAP, déi Lénk et déi gréng se prononcent en faveur de la résolution.

En ce qui concerne la motion n°4690, la commission recommande à la majorité des voix (DP, CSV, ADR) de la rejeter ; tandis que les représentants des groupe et sensibilité politiques LSAP et déi gréng s'abstiennent.

4540 - Élaboration d'un « plan d'action national pour une démocratie forte » (motion du 18 mars 2025)

- Echange de vues

Mme Sam Tanson (déi gréng) présente les grandes lignes de la motion déposée en mars 2025 pour les détails de laquelle il y a lieu de se référer au document afférent.

M. Alex Donnersbach (CSV) et Mme Simone Beissel (DP) notent que certains points mentionnés par la motion ont déjà été - ou sont en cours d'être - mis en œuvre, comme l'éducation aux médias, la mise en œuvre des « Digital Markets Act » et « Digital Services Act » ou encore l'augmentation des ressources allouées au « Zentrum fir politesch Bildung ». Ils proposent d'attendre les résultats des initiatives, de les évaluer et, en fonction des résultats, de reconsidérer les besoins éventuels d'actions supplémentaires.

Selon Mme Taina Bofferding (LSAP), l'avantage de la motion et du plan d'action est de regrouper toutes les initiatives.

Mme Sam Tanson rappelle le contexte et les considérants de la motion et l'intérêt de se doter d'un concept global cohérent.

En réponse à la remarque de Mme Sam Tanson relative aux « Stress test de la démocratie » réalisés par la cellule scientifique, M. Laurent Zeimet (CSV) propose d'attendre les résultats.

M. Marc Baum (déi Lénk) indique que les « Stress test » se rapportent aux institutions alors que l'objet de la motion est plus large, d'où l'intérêt de la soutenir.

M. Fred Keup (ADR) déclare être sceptique tout en soulignant l'importance de l'éducation civique dans toutes les écoles, y compris les écoles internationales.

M. André Bauler (DP) rejoint la position de Mme Simone Beissel.

A l'issue de l'échange de vues, la commission recommande à la majorité des voix (DP, CSV, ADR) de rejeter la motion n°4540, tandis que les représentants des groupe et sensibilité politiques LSAP, déi Lénk et déi gréng se prononcent en faveur de la motion.

3. 8712 Proposition de loi relative à l'octroi du titre honorifique de combattant contre le fascisme aux volontaires de l'Espagne républicaine

- Présentation de la proposition de loi

La proposition de loi, pour le détail de laquelle il est prié de se référer au document parlementaire afférent, vise à reconnaître à titre posthume le titre de « combattant contre le fascisme » au groupe de résidents luxembourgeois et étrangers s'étant engagés aux côtés des « Brigades Internationales » pour soutenir la République espagnole entre 1936 et 1939.

Tenant compte des observations formulées par le Conseil d'État dans son avis relatif à la proposition de loi n°8095, elle vise à établir un cadre juridique autonome pour l'octroi d'un titre honorifique spécifique, distinct du statut de résistant de la Deuxième Guerre mondiale.

– Nomination d'un rapporteur

M. Dan Biancalana est nommé rapporteur de la proposition de loi. Le groupe politique LSAP demandera que M. Biancalana devienne membre de la Commission pour la proposition de loi sous rubrique.

4. 8307 Projet de loi sur la résilience des entités critiques et portant modification de la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant création d'un Haut-Commissariat à la Protection nationale

– Examen du troisième avis complémentaire du Conseil d'État du 10 mars 2026

Dans son troisième avis complémentaire du 10 mars 2026, pour le détail duquel il est prié de se référer au document parlementaire afférent, le Conseil d'État considère que l'opposition formelle émise à l'égard de l'article 8 peut être levée.

Outre une proposition de texte concernant le libellé de l'article 8, point 4°, le Conseil d'État formule par ailleurs quelques observations d'ordre légistique.

La Commission se déclare d'accord pour reprendre les propositions de modification du Conseil d'État.

Partant le projet de rapport pourra être finalisé en vue de sa présentation et de son adoption le 13 avril 2026.

5. 8364 Projet de loi concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé de cybersécurité et portant modification de : 1° la loi modifiée du 14 août 2000 relative au commerce électronique ; 2° la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant création d'un Haut-Commissariat à la Protection nationale ; 3° la loi du 17 décembre 2021 sur les réseaux et les services de communications électroniques

- Examen du deuxième avis complémentaire du Conseil d'État du 10 mars 2026

Dans son deuxième avis complémentaire du 10 mars 2026, pour le détail duquel il est prié de se référer au document parlementaire afférent, le Conseil d'État indique pouvoir lever ses oppositions formelles.

Outre une proposition de texte concernant le libellé de l'article 1^{er}, paragraphe 6, point 3°, le Conseil d'État formule quelques observations d'ordre légistique.

La Commission se déclare d'accord pour reprendre les propositions de modification du Conseil d'État.

Partant le projet de rapport pourra être finalisé en vue de sa présentation et de son adoption le 13 avril 2026.

6. Divers

Aucun point divers n'a été abordé.

*

Procès-verbal approuvé et certifié exact